

Bulletin du 4 octobre 2023

Sommaire

- 1- Maternelle, une école vraiment inclusive ? « Les enfants oubliés » 1
- 2- Prime de pouvoir d'achat : ce qu'il faut en savoir ! 3
- 3- Message à tous les « invisibles » (sic) de cette rentrée scolaire 4
- 4- Retrait d'emploi pour la DASEN du Vaucluse et son adjoint 5
- 5- Rejoignez-nous pour relever la tête et défendre notre école ! 6

1- Maternelle, une école vraiment inclusive ? « Les enfants oubliés »



Photo de [note thanun](#) sur [Unsplash](#)

« Minister, minister care for your children / Minister, minister care for your children / Order them not into damnation / To eliminate those who would trespass against you / For whose is the kingdom [...] Forgotten sons / Forgotten sons / They're still forgotten / They're still, still forgotten / Peace on earth and mercy mild ».

« Ministre, ministre prenez soin de vos enfants / Ministre, ministre prenez soin de vos enfants / Ordonnez-leur de ne pas les damner / Pour éliminer ceux qui voudraient vous offenser / Pour qui est le royaume [...] Fils oubliés / Fils oubliés / Ils sont toujours oubliés / Ils sont encore, toujours oubliés / Paix sur terre et miséricorde douce ».

Marillion, « Forgotten sons », album « Script for a jester's tear », 1983.

Le 26 avril 2023, à la sixième Conférence nationale du handicap (CNH) la commission de la culture, de l'éducation et de la communication a confié au sénateur LR Cédric Vial une mission de contrôle visant à dresser un état des lieux de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Le verdict de tous ces « grands experts de la pédagogie » (sic) ne s'est pas fait attendre : « Le rapporteur constate une augmentation importante des moyens financiers et humains dédiés qui contribue à une amélioration sensible des capacités de prise en charge, sans réussir pour autant à répondre aux attentes des enfants et des familles concernés, et met parfois l'institution scolaire en difficulté. Il appelle à inverser l'ordre des valeurs, en faisant de l'accessibilité - comprise au sens global (physique, matérielle, pédagogique) - la priorité qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, la compensation par une aide humaine ne devant intervenir qu'en complément. »

Une prise de position qui n'a pas été du goût de tout le monde, une de nos collègues, PE en maternelle, Claire T., a été particulièrement excédée à sa lecture : « Ah oui ? Nous demandons donc trop d'AESH ? A-t-il seulement mis les pieds dans une

classe de maternelle ? Ce n'est ni une garderie ni un jardin d'enfants, comme en témoignent les successives densifications des programmes ! Connaît-il les spécificités des besoins et des modes d'apprentissage des enfants scolarisés de 3 à 6 ans ? Sait-il que la plupart des enfants arrivant à la maternelle sont, selon leur stade de développement et leur environnement familial, égocentriques, impatientes, impulsifs ? Que certains d'entre eux manquent cruellement d'autonomie pour affronter la collectivité ? Que certains sont encore très coléreux ? Sait-il combien l'enseignant de maternelle est sollicité en permanence par toutes ces individualités demandeuses d'attentions quasi-exclusives ? S'il est formé pour gérer la diversité des apprentissages de ses élèves, pour gérer les maladies chroniques ou les handicaps moteurs de ses élèves ? »

La loi de 2005 est pourtant claire, l'école doit permettre l'égalité des droits et des chances de tous les élèves. Avec la loi de 2013 sur l'inclusion des enfants à besoins pédagogiques particuliers, ce n'est pas moins de 222.547 enfants en situation de handicap qui ont été scolarisés dans le Primaire à la rentrée 2022 (dont près de 75 % en classe normal). Noble idéal, qui pourrait être contre l'inclusion ? Mais à l'image de la loi DALO (Droit Au Logement Opposable), il y a souvent un gouffre entre la loi et la réalité du terrain.

Dès la Maternelle, les problèmes d'intégration sont déjà immenses, comme nous le confie Claire T. : *« Dans une classe de petite section, entre le temps des toutes premières observations, le temps des différents échanges avec les parents pour les amener à voir et intégrer le ou les besoins spécifiques de leur enfant, le temps des échanges avec le psychologue scolaire, le temps d'organisation d'une équipe de suivi éducatif, le temps de la demande auprès de la MDPH, le temps de la notification... il peut se passer jusqu'à une année scolaire avant d'avoir même l'espoir d'une prise en charge effective. Soit une année entière où l'enfant doit s'adapter au cadre et non l'inverse. Une année où l'enseignant bricole ce qu'il peut avec cet élève au milieu des 29 autres. Une année souvent considérée par l'enseignant et les parents comme perdue pour l'enfant. »*

Et même lorsque l'EN y alloue enfin les moyens nécessaires, ce n'est souvent qu'un simple chiffre dans un tableau Excel : *« Quand la présence d'un AESH est notifiée mais que l'enfant reste sans accompagnement plusieurs mois, faute de disponibilité, faute de recrutement. Quand un AESH, reclassé d'un autre univers professionnel, débarque dans la classe, parachuté quasiment sans formation (60 heures de formation numérique d'adaptation à l'emploi en tout et pour tout !), et découvre non seulement ses nouvelles missions, les caractéristiques des troubles de l'enfant qu'il doit accompagner, mais encore les spécificités de la classe d'âge de cet enfant, avec pour seule aide les conseils de l'enseignant (pas mieux formé à l'inclusion de toute façon) ».*

Peut-on encore parler d'inclusion dans ces cas-là ?

Action et Démocratie n'a cessé, ces dernières années, de dénoncer la mise en œuvre de la prétendue « école inclusive » qui, telle qu'elle est menée, n'a en réalité d'inclusive que le nom, il suffit de consulter les fichiers SST des écoles primaires pour s'en convaincre : burn-out répétés, accidents de service, risques psycho-sociaux, faits de violence, etc.

La systématisation de l'inclusion scolaire se fait au détriment des établissements ou classes spécialisés (IME, ITEP, dispositifs ULIS, RASED, etc.), qui manquent cruellement de places et de postes, cela se paie très cher : Les conditions de travail des personnels (enseignants comme AESH) et les conditions d'apprentissage des élèves sont en constante dégradation, mais le ministère n'a jamais voulu entendre le terrain, se satisfaisant d'une idéologie ronflante, il FAUT inclure, au moindre coût, sans consulter les enseignants, sans se soucier des conséquences, il FAUT inclure.

Pour qu'inclusion ne rime plus avec exclusion, Action et Démocratie exige :

- **Le maintien des établissements médico-sociaux, avec augmentation de leurs moyens**
- **Un VRAI statut et des hausses de salaires pour les AESH.**
- **La suppression des PIAL, qui ont démontré leur échec.**

Action et Démocratie refuse par ailleurs la fusion des AED avec les AESH, chaque statut ayant des missions qui lui sont propres !

Pour nos élèves, en particulier les plus fragiles, pour nos conditions de travail, Pour une inclusion humaine et respectueuse de tous.

Faisons-nous entendre !

2- Prime de pouvoir d'achat : ce qu'il faut en savoir !

Pour faire face à l'inflation galopante apparue au printemps 2022 sans trop augmenter la valeur du point d'indice, le ministre de la Fonction Publique Stanislas Guerini a annoncé le 12 juin 2023 la mise en place d'une **prime exceptionnelle de pouvoir d'achat**. Officialisée par le décret n°2023-702 du 31 juillet 2023, toutes ses caractéristiques sont désormais connues.

Qui en bénéficiera ?

Tous les agents de la Fonction Publique d'Etat et **hospitalière ayant perçu moins de 39.000 euros bruts** sur la période courant **du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023** en bénéficieront. Les revenus pris en compte sont le traitement indiciaire ainsi que toutes les primes et indemnités soumises à la CSG.

Sont donc exclus des revenus les heures supplémentaires défiscalisées (toutes celles dont le montant annuel est inférieur à 5.000 euros) et la GIPA.

Les agents éligibles à la prime de pouvoir d'achat sont **les fonctionnaires ET les contractuels**. La prime sera donc perçue par les contractuels enseignants et administratifs, les AESH et les AED.

Pour pouvoir percevoir la prime, il faudra néanmoins répondre à deux conditions : avoir été recruté avant le 1er janvier 2023 et avoir été en fonction le 30 juin 2023.

Quel en sera le montant ?

La prime de pouvoir d'achat sera **dégressive**. Son montant ira de 800 euros bruts à 300 euros bruts, en application du barème suivant :

-> rémunération brute inférieure ou égale à 23.700 euros : 800 euros

-> rémunération brute comprise entre 23.700 euros et 27.300 euros : 700 euros

-> rémunération brute comprise entre 27.300 euros et 29.160 euros : 600 euros

-> rémunération brute comprise entre 29.160 euros et 30.840 euros : 500 euros

-> rémunération brute comprise entre 30.840 euros et 32.280 euros : 400 euros

-> rémunération brute comprise entre 32.280 euros et 33.600 euros : 350 euros

-> rémunération brute comprise entre 33.600 euros et 39.000 euros : 300 euros

Le montant de la prime sera toutefois proratisé en fonction de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période de référence du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Quand sera-t-elle versée ?

Le ministre de la Fonction Publique Stanislas Guerini a précisé le 08 septembre dernier que la prime sera versée au **mois d'octobre**. Il a toutefois ajouté que pour "*certaines opérateurs*", sans préciser lesquels, il faudra attendre le mois de novembre.

Le versement se fera en **une seule fois** par l'employeur public qui employait et rémunérait l'agent au 30 juin 2023 et les bénéficiaires n'auront **aucune démarche à accomplir**.

Action & Démocratie considère que cette prime de pouvoir d'achat, qui permettra à beaucoup d'agents de mettre un peu de beurre dans les épinards, est bienvenue. Mais elle est loin d'être parfaite puisque son montant est insuffisant pour compenser la perte de pouvoir d'achat subie depuis deux ans et qu'elle ne sera pas prise en compte pour le calcul de la retraite. **Une revalorisation plus forte de la valeur du point d'indice ou, à défaut, l'ajout d'un nombre conséquent de points d'indice au traitement de tous les agents aurait été largement préférable...**

3- Message à tous les « invisibles » (sic) de cette rentrée scolaire



Photo de [Majestic Lukas](#) sur [Unsplash](#)

« I have become the invisible man / I have become the invisible man / The invisible heart beating against you / The invisible pulse silently thumping / I shout my name in the public places / No one seems to notice / No one understands / I stand perfectly still / In the middle of the road / I hold my nerve (x3) / But the cars don't swerve ».

« Je suis devenu l'homme invisible / Je suis devenu l'homme invisible / Le cœur invisible bat contre toi / Le pouls invisible bat silencieusement / Je crie mon nom dans les lieux publics / Personne ne semble le remarquer / Personne ne comprend / Je me tiens parfaitement encore / Au milieu de la route / Je garde mon sang-froid (x3) / Mais les voitures ne font pas d'embarde ».

Marillion, « The invisible man », album « Marbles », 2004

E. Macron a déjà fait sa rentrée scolaire avec un peu d'avance sur nous dans le magazine *Le Point* du 23 août :

L'École, assène le président de la République, « *c'est le cœur de la bataille que l'on doit mener, parce que c'est à partir de là que nous rebâtirons la France* ». On ne peut qu'approuver. Notre pays, comme notre école, est miné par les injustices, les divisions, les revendications identitaires, la violence... Le pays va mal et c'est évidemment avec une École solide et ambitieuse que l'on pourra bâtir une France de demain meilleure.

Mais, c'est toujours le même refrain entonné avec ferveur et trémolos dans la voix par les politiques ; surtout après des émeutes juvéniles, des attentats ou autres événements majeurs touchant le pays... Une belle refonte des programmes de l'EMC (pardon, « de l'instruction civique » d'après notre Président qui ne retarde que d'une dizaine d'années à peine en la matière) devrait suffire à régler tous les maux de notre société... On arrêtera là, la longue litanie des habituelles « réformes » révolutionnaires exhumées par E. Macron (*les vacances d'été trop longues, l'Histoire doit être enseigné de manière chronologique, l'instruction civique devenir une matière essentielle*), l'entretien de rentrée du président ne mérite pas davantage.

Comme souvent dans sa déclaration, le Président oublie de s'adresser à ceux qui font vivre cette École au quotidien, les Enseignants, CPE, AED, AESH, Personnels Administratifs et de Direction. Ceux qui sont au « cœur de la bataille » de l'école, « ceux du terrain » comme disait M. Genevoix, tous ces hommes et ces femmes, invisibles, et qui sont pourtant si essentiels.

Nous, nous voudrions souhaiter, à tous ces personnels de l'EN qui se « battent » au quotidien pour que le système fonctionne, une excellente rentrée. Que celle-ci vous apporte de la joie, des moments de complicité et de partage qui fassent que vous ayez le sourire en vous rendant au travail. Nous voudrions adresser ces vœux plus particulièrement à tous les personnels nouvellement affectés dans notre académie, à tous ces personnels qu'on a trop souvent tendance à oublier, et qui sont pourtant les plus fragiles : les néo-titulaires de l'enseignement, les contractuels/vacataires, les AESH, les AED, Administratifs... Sachez que vous avez des droits et qu'A&D est à vos côtés pour les faire respecter.

Pour les néo-titulaires et contractuels, n'hésitez à consulter notre site pour mieux pouvoir vous défendre : [Conditions de recrutement et d'emploi - Action et Démocratie CFE-CGC \(actionetdemocratie.com\)](#)

Pour les AESH, au cours de l'été 2023, vos traitements ont été réévalués :

- [Traitement AESH - Action et Démocratie CFE-CGC \(actionetdemocratie.com\)](#)
- [Guide des AESH](#)

Pour les administratifs, si vous avez des obligations de service, tout ne peut être exigé de vous : [Obligations de services - Action et Démocratie CFE-CGC \(actionetdemocratie.com\)](#)

Pour les stagiaires, retrouver le guide spécial stagiaires : [Guide spécial stagiaires - Corse](#)

Consultez notre revue en ligne ici : [Revue « Le Pari de l'Intelligence »](#)

4- Retrait d'emploi pour la DASEN du Vaucluse et son adjoint

La nouvelle est parue dans AEF info : la DASEN (directrice académique des services de l'éducation nationale) du Vaucluse, Claudie François-Gallin, ainsi que son adjoint, Stéphane Goget, ont été priés de se retirer de leurs fonctions. Claudie François-Gallin était la DASEN du Vaucluse depuis le 1^{er} janvier 2022.



Photo de [Saif71.com](https://www.saif71.com) sur [Unsplash](https://unsplash.com)

Cette décision fait suite à une enquête administrative de l'IGESR (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche) à l'issue de laquelle le ministère de l'Éducation nationale a tranché. L'inspection générale a notamment examiné les conditions de travail des agents de la direction, ainsi que ceux de la DSDEN (Direction des services départementaux) de l'Aude (académie de Montpellier), que Claudie François-Gallin a dirigée de 2014 à 2021.

Mme François-Gallin et son adjoint ont instauré un management délétère au sein de la DSDEN du Vaucluse. Notre syndicat avait été alerté dès l'année dernière concernant des méthodes contreproductives de management au sein de la DSDEN 84 ayant entraîné la souffrance des agents. Dès que nous eûmes la certitude de la véracité des faits, nous avons informé le rectorat de ces agissements.

Action & Démocratie se félicite de la décision de bon sens qu'a pris le ministère dans cette grave affaire. La majorité des personnels de l'éducation nationale fait très bien son travail et agit pour le mieux du service mais, comme dans toute société humaine, il y en a quelques-uns qui oublient ce qu'implique la notion de servir pour se servir de leurs prérogatives et assouvir un désir de domination ou faire souffrir leurs collègues.

Leurs pouvoir de nuisance est d'autant plus grand qu'ils ont des responsabilités au niveau des personnels, que ce soit à l'échelon d'un EPLE ou à d'autres échelons de l'éducation nationale. Ces faits de harcèlement, qui commencent souvent par de la malveillance totalement gratuite et dénuée de tout pragmatisme fonctionnel, nuisent grandement au service en provoquant les arrêts maladie des personnels en souffrance. Plus grave, ils peuvent être facteurs d'accidents, de dépression, de burn-out, parfois de suicides ou bien ils peuvent pousser l'agent qui en est la victime à se rebeller violemment contre son persécuteur à force d'être injustement maltraité, rabaissé ou humilié sans être jamais écouté ni secouru.

Trop souvent l'omerta règne dans les services ; trop souvent ces agissements sont couverts par la hiérarchie au nom du fameux « pas de vague ». Nombreux sont ceux qui ont peur de dénoncer et trop nombreux aussi ceux qui ne se sentent pas concernés par la souffrance d'autrui, se taisent et regardent ailleurs en évitant d'écouter et d'entendre la souffrance de ceux qu'ils côtoient.

Ces méthodes de management, qui relèvent du harcèlement et de ses variantes, sont inadmissibles et les personnels qui en sont responsables doivent être sanctionnés administrativement, voire pénalement dans les cas les plus graves.

Notre syndicat, qui a à cœur de défendre les intérêts matériels ainsi que moraux de ses adhérents et de tous les personnels, a choisi de ne rien laisser passer. Nous sommes prêts à harceler les harceleurs et à pratiquer le « name and shame » si besoin lorsque des personnels utilisent leur autorité hiérarchique ou leur position dans l'institution pour en persécuter d'autres, leur nuire en quelque façon et nuire aussi par là au bon fonctionnement des services. Ces personnels n'ont pas leur place dans notre institution et, s'ils y restent, ils doivent, a minima, évoluer dans des postes exempts de responsabilités fonctionnelles et d'autorité sur les autres personnels.

Si vous êtes victimes ou témoins de tels faits et que vous hésitez à vous adresser à l'administration, vous pouvez faire appel à notre organisation sans délai : nous saurons vous écouter, vous conseiller et vous soutenir. L'expérience nous apprend qu'un problème naissant peut souvent être traité bien plus facilement qu'un événement ancien qui a connu moult rebondissements.

Le bureau académique Corse « Action et Démocratie CFE-CGC ».

5- Rejoignez-nous pour relever la tête et défendre notre école !

N'hésitez pas à ré-adhérer dès maintenant en passant au prélèvement automatique pour 2023/2024 (et bénéficier d'une remise de 10 %) ou faire un chèque correspondant à votre.

N'hésitez pas non-plus à faire adhérer de nouveaux collègues pour 2023/2024 !

Voici le lien pour télécharger votre bulletin de ré-adhésion selon votre corps, idem pour l'autorisation de prélèvement automatique si besoin.

<https://actionetdemocratie.com/se-syndiquer-bulletin-dadhesion/formulaire-de-pre-adhesion/>

En cas de doute contactez Anne du Secrétariat national en charge de ces questions, c'est aussi à elle que vous devrez renvoyer ces documents le cas échéant et non à nous à AD Corse.

9 rue de la Charente 68270 WITTENHEIM 09.50.88.61.54 - 07.71.78.84.52

Mail : adnational@actionetdemocratie.net

Contacts

 aetd.corse@gmail.com

 06 73 19 47 69

 <https://actiondemocratiecorse.webador.fr/>

Action & Démocratie Corse / CFE – CGC
chez Union Régionale de Corse CFE - CGC
3, rue Pierre BONARDI
20090 AJACCIO

Appel à contributions



Avez-vous un coup d'humeur ou une information à partager ?

Vous voulez nous en faire part ?

N'hésitez pas à nous l'envoyer à cette adresse :

aetd.corse@gmail.com